

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	27 204 779	0,394		28 293 000	111 474	0,394%	111 474
Taxe foncière non bâtie additionnelle	5 250 775	1,86		5 448 000	101 333	1,86 %	101 333
Taxe d'habitation additionnelle	4 102 972	11,41		3 883 000	443 050	11,41%	443 050
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	6 177 628	25,94		7 153 000	1 855 488	25,94%	1 855 488
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		655 857	Total	2 511 345
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		1 855 488		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	655 857		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	655 857	= 1	
Taxe d'habitation additionnelle	655 857		
CFE additionnelle			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,350			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 660 843	387 179	96 000	29 893	913 947	67 544	- 303 478	5 851 928

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	2 511 345	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	5 851 928	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	8 363 273
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

À MOULINS
Le 12 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
SYLVAIN EME

À Varennes-sur-Allier
Le 25/03/2024
Pour le Groupement
Le Président,
Roger LITAUDON

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 003-200071470-20240325-DELIB202434-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	9 011
d. Exonérations de longue durée	21
Taxe foncière non bâtie	8
Taxe d'habitation :	0
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	196
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	75 005
b. Base minimum	328 540
c. Locaux industriels	1 166
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 365 337
Taxe foncière non bâtie :	0
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	1 342 345
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	0
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	3 590 259

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	134 102
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	80 622
f. Stations radioélectriques	131 969
g. Installations gazières et autres	40 486

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	3 685 690
b. TVA prév. (comp. CVAE)	975 153
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	>>>	>>>
b. Dérégatoire	26,17	>>>
c. Avec rattrapage	26,17	>>>
d. Avec capitalisation	26,52	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,008888
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,008762

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	19,43
b. Taxe foncière non bâtie	50,82